



TERRITOIRES URBAINS

La lettre de France urbaine

Métropoles, CU, CA, villes centres et pôles métropolitains



149

Jeudi 08 novembre 2018

A la Une

Premier sommet franco-tunisien des élus municipaux



Plus de 300 élus municipaux tunisiens et français étaient réunis à Tunis, du 19 au 21 octobre 2018, pour le premier sommet franco-tunisien des élus municipaux. Si la coopération franco-tunisienne est l'une des plus dynamique aujourd'hui, la tenue de ce sommet, organisé au lendemain de l'adoption de la nouvelle Constitution et des premières élections municipales libres en Tunisie, en mai 2018, a marqué une nouvelle étape dans le renforcement des relations entre la France et la Tunisie, comme en témoigne la forte mobilisation des élus.

Après un premier déplacement du président de France urbaine, **Jean-Luc Moudenc**, à Tunis, en mars 2018, l'association s'est mobilisée pour cette rencontre à l'instar de nombreuses villes membres de l'association telles que Paris, Toulouse, Dunkerque, Grenoble, Saint-Etienne, Nice, Brest, La Rochelle, Strasbourg, Mulhouse ou encore Marseille.



Retour sur les principaux temps forts de cette rencontre :

Un contexte tunisien propice au renforcement des relations franco-tunisiennes

La session organisée en ouverture du sommet a été l'occasion de revenir sur les grandes étapes de la transition démocratique en Tunisie ainsi que sur les enjeux et les attentes liés à la décentralisation.

Perçue comme un moyen de mettre fin aux profondes fractures sociales et territoriales qui ont été à l'origine de la révolution tunisienne du 17 octobre 2010, la décentralisation fait aujourd'hui l'objet d'un consensus national. Les principes de la décentralisation désormais inscrits dans la Constitution font du développement des capacités des collectivités locales un enjeu majeur et représentent une des étapes les plus cruciales de la construction de la deuxième République tunisienne. Ainsi, la Constitution du 27 janvier 2014 a consacré, par son chapitre VII (« du pouvoir local »), la décentralisation comme principe fondateur de la Tunisie postrévolutionnaire. Ce nouveau contexte institutionnel et réglementaire intervient après sept années d'une difficile gestion des municipalités alors dépourvues de structures politiques légitimes, à un moment où l'attente et la demande sociale des citoyens est grande. C'est dans ce contexte de changement d'organisation politique, administrative et territoriale du pays que plus de 7000 nouveaux élus locaux ont pris leur fonction au sein de 350 communes le 6 mai dernier.

Les enjeux de participation citoyenne, d'amélioration de la qualité des services locaux et de développement des territoires ne sont pas propres à la Tunisie et sont partagés par les élus français. La coopération décentralisée qui lie nos deux territoires autour de projets locaux est, par les échanges qu'elle suscite, un levier à la disposition des collectivités tunisiennes et françaises pour répondre à leurs enjeux communs. Aujourd'hui, et dans le contexte changeant que connaît la Tunisie, l'heure est à la mobilisation de l'ensemble des acteurs de la coopération, et ce afin de redynamiser les coopérations existantes et de susciter de nouveaux partenariats entre les municipalités françaises et tunisiennes.

Des sessions thématiques pour mieux répondre aux attentes des élus

Gouvernance locale participative, stratégies territoriales, environnement, rapports entre l'Etat et les collectivités, polices municipales, place des femmes dans l'exercice du pouvoir local, six sessions thématiques réunissant élus français, tunisiens, ainsi que des grands témoins ont été organisées tout au long du sommet afin de nourrir les débats et mieux cerner les attentes des élus. Pour les élus tunisiens, dont une part importante est issue de la société civile, l'échange d'expérience et de bonnes pratiques sont essentiels pour les accompagner dans leurs missions.

Rapporteur sur l'atelier consacré à l'élaboration de stratégies territoriales, **Olivier Landel**, délégué général de France urbaine, a synthétisé, en séance plénière, les échanges entre élus français et tunisiens pour identifier les étapes clés préalables à l'adoption d'une stratégie territoriale : outre la nécessité de disposer d'une vision sur le long terme, les participants à cet atelier ont souligné l'importance de tenir compte des réalités territoriales locales et de disposer d'un cadre législatif et financier stable permettant d'agir. La coopération entre les différents échelons territoriaux ainsi qu'entre l'ensemble des acteurs locaux, qu'ils soient élus, membres de la société civiles ou issus du monde économique est apparue comme une condition indispensable à la construction d'une vision partagée du développement territorial.

Appui à la Fédération Nationale des Villes Tunisiennes

Au-delà de l'implication de ses membres sur des actions de coopérations, France urbaine tend également à développer, en tant qu'association, le partage d'expérience avec ses homologues étrangers. L'élection de nouveaux élus municipaux offre l'occasion de repenser la manière dont les pouvoirs locaux tunisiens s'organisent pour porter la voix des territoires auprès de l'Etat. France urbaine répondra à la sollicitation de la FNVT ces prochains mois afin d'accompagner cette dernière dans l'élaboration de sa nouvelle stratégie d'influence.

Lancement du Lab'Baladiya

Alors que le besoin d'accompagnement des élus tunisiens est aujourd'hui essentiel à la bonne réussite du processus de décentralisation en Tunisie, le Lab'Baladiya a pour objectif de :

- valoriser l'expertise des collectivités territoriales, en encourageant les échanges et l'apprentissage privilégiés entre pairs (élus et administrateurs français et tunisiens réunis) autour de problématiques territoriales communes ;



- dynamiser les relations de coopération décentralisée existantes entre collectivités tunisiennes et françaises et en créer de nouvelles.

Dans le prolongement des premières Rencontres franco-tunisiennes des élus municipaux, le Lab Baladiya prévoit d'organiser, dans les prochains mois, six ateliers de formation de haut niveau à destination d'un public franco-tunisien sur l'ensemble du territoire tunisien. Ces ateliers permettront, pour les élus et agents municipaux tunisiens de mieux appréhender la déclinaison opérationnelle du nouveau code des collectivités locales et des nouvelles compétences attribuées aux communes notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'environnement, du transport ou encore de l'assainissement. En marge de ces ateliers, un système de mentorat tuniso-français, notamment entre femmes élues, sera mis en place pour permettre la pérennisation des acquis de la formation : poursuite du dialogue, voyages d'études, développement de projets de coopération décentralisée, et assistance technique si besoin.

Le Lab'Baladiya se distingue des circuits classiques de la formation pour encourager le développement de solutions innovantes fondées sur l'expérience des hommes et femmes investis au sein de leur commune, et en favorisant l'émergence de projets de coopération décentralisée entre collectivités françaises et tunisiennes.

Porté par l'Ambassade de France en Tunisie et la Délégation pour l'Action extérieure des Collectivités territoriales du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, en partenariat avec la Fédération Nationale des Villes Tunisiennes, le Lab'Baladiya offrira un cadre d'échanges et de travail idéal pour œuvrer au renforcement des relations franco-tunisiennes et perpétuer ainsi une longue tradition d'amitié entre nos deux pays.

Contact : [Kader Makhlouf](#)



En ce moment à France urbaine

[Capitale française de la culture : échanges avec les villes intéressées](#)

07 novembre 2018

Bernard Faivre d'Arcier, qui s'est vu confier une mission de préfiguration de la capitale française de la culture par **Françoise Nyssen**, ancienne ministre de la culture, est venu le 19 octobre dans les locaux de France urbaine faire une information plus complète sur ce que devrait être cette capitale devant les villes potentiellement intéressées.

Douze (12) villes ont ainsi envoyé leurs représentants pour mieux cerner les enjeux de la capitale, notamment pour ce qui concerne l'augmentation significative des dépenses de fonctionnement lors de l'année de la capitale au regard de la contractualisation à 1,2% signée avec les préfets. Il a été précisé qu'une réunion aura lieu le 14 novembre avec la DGCL et la DGFIP pour tenter de sortir certaines dépenses spécifiques (la capitale, les bibliothèques, la scolarisation dès 3 ans...) de la contractualisation. La loi de programmation des finances publiques (LFPF) fixe en effet de façon non limitative les éléments susceptibles d'affecter la comparaison sur plusieurs exercices, **dont la survenance d'éléments exceptionnels affectant significativement le résultat** (comme par



exemple l'organisation d'événements majeurs ou des catastrophes climatiques).

Selon le guide d'accompagnement du contrat, l'appréciation du caractère exceptionnel appartiendrait au préfet. Pour l'aider dans sa décision, plusieurs éléments pourront être pris en compte :

- événement non récurrent
- dépense importante par rapport à l'exercice budgétaire précédent
- constitution d'une provision (mise en réserve c'est-à-dire étalement du financement sur plusieurs exercices)

Il faudra en outre préciser que ces dépenses neutralisées devront concerner les collectivités partenaires du projet autant que la ville lauréate.

Concernant justement le périmètre de la capitale, la gouvernance et le territoire de déploiement de la capitale pourront être très variés selon les candidatures (il sera ainsi possible d'intégrer l'agglomération ou pas, de déléguer la gouvernance à une structure extérieure ou de l'internaliser dans l'administration de la ville), mais ils devront être clairement explicités dans la candidature.

D'autres éléments importants ont été présentés par la ville du Havre, dans l'année de célébration des 500 ans fait un bon exemple de ce que pourrait être une capitale française de la culture :

- le coût de la sécurisation de l'espace public et la difficulté de son organisation nécessite de négocier très en amont (plus d'un an) avec les autorités qui en sont responsables (préfecture, police, pompiers...);
- le fait de pouvoir payer en investissement des œuvres pérennes dans l'espace public ;
- la nécessité d'utiliser le mieux possible les ressources de la ville ou de l'agglomération, voire d'internaliser avec chacun des partenaires du projet les éléments qui peuvent l'être (communication, véhicules, ressources humaines...).

Bernard Faivre d'Arcier prévoit de rendre son rapport fin novembre, de manière à ce que le nouveau ministre puisse faire le lancement officiel de la compétition fin décembre. Le calendrier risque d'être très difficile à tenir pour les villes, et il sera très important que les divers moments de la capitale (appel à candidature, organisation du jury, annonce des résultats...) s'intègrent dans le calendrier pré-électoral qui interdit toute communication dès le mois de septembre 2019.

Contact : [David Constans-Martigny](#)

Act'Urbaines

[Séminaire des collectivités ESR : les besoins de compétence sur un territoire, la formation professionnelle et les universités](#)

07 novembre 2018

Le réseau des collectivités ESR, qui rassemble France urbaine, la FNAU, l'AdCF, l'AVUF et la CPU dans un partenariat avec la Banque des territoires, conduit une réflexion continue sur les relations qu'entretiennent les collectivités et les établissements d'enseignement supérieur présents sur leur territoire.



C'est dans ce cadre que s'est tenue le 25 octobre 2018 au CNAM une journée d'information et d'échanges sur les enjeux croisés de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur dans les territoires. En effet, la formation professionnelle est devenue un chantier prioritaire du gouvernement depuis l'adoption de la loi pour choisir son avenir professionnel le 5 septembre 2018, par laquelle le secteur va connaître une profonde réorganisation. Or de nombreux bassins d'emploi subissent une carence dans certaines compétences, qui peut limiter le développement des entreprises et entraver les initiatives des acteurs économiques et des élus locaux.

Le réseau avait ainsi sollicité **Guillaume Houzel**, directeur des programmes du Plan d'Investissements dans les compétences au sein du Haut-commissariat à la transformation des compétences, pour venir réfléchir à la place des universités dans la conduite de ce plan, doté de 13 Md€ d'ici 2022. **M. Houzel** a estimé que les enjeux du plan se positionnaient beaucoup sur le renouvellement pédagogique, et que la formation des formateurs devenait à cet égard un enjeu crucial, sur lequel les universités pouvaient aisément se positionner. Il a aussi évoqué pour les universités un rôle stratégique dans la recherche et l'évaluation des politiques publiques et des actions de formation.

Gilles Bensaïd, directeur des partenariats du CNAM, a quant à lui présenté la réforme de la formation professionnelle et son impact tant sur les universités que sur les collectivités. Il a estimé que la loi libéralisait le marché puisqu'il ne sera plus nécessaire de disposer d'une autorisation des régions pour ouvrir un CFA, et que l'apprentissage devenait une modalité de la formation professionnelle. La poursuite du mouvement d'individualisation des droits à la formation avec le CPF, clé de voûte de l'accès à la formation et socle, et une formation professionnelle abordée comme un modèle économique de l'activité de formation, seraient autant d'autres traces de ce nouveau paradigme : il faudra faire la preuve de la qualité de la formation pour qu'elle soit financée, avec une certification délivrée par un organisme accrédité par le Cofrac, et la nouvelle agence France compétences observera les coûts de formation pour en limiter la dispersion. La désintermédiation du compte personnel de formation via une application mobile devrait permettre de toucher les individus les plus fragiles, et l'appareil de formation devrait se transformer (digitalisation, modularisation, financement sur abonnement, etc.) pour toucher d'autres publics et former plus, à budget constant. Ce nouveau cadre devrait avoir pour conséquence de faire évoluer les formats de l'offre de formation par les universités, ces dernières étant poussées à découper leur offre en blocs de compétences dans une logique d'accès progressif à la totalité d'un diplôme ou d'un titre, et à faire évoluer les modalités pédagogiques avec de la formation à

distance, de la formation hybride, des parcours mixant différentes modalités, etc.

Ludovic Legris, directeur du cabinet Wavestone, a quant à lui présenté les résultats d'une étude que lui avait commandée la Caisse des Dépôts sur la place des universités dans le marché de la formation tout au long de la vie (FTLV). Celle-ci met en lumière leur potentiel de progression. En effet, si les universités sont les seconds opérateurs en volume d'heures, elles ne représentent qu'entre soit 3 % seulement du marché sur la formation continue, estimé à 13 Md€ (soit 320 et 350 M€ de chiffre d'affaires). Selon l'étude, l'offre universitaire en formation continue reste majoritairement académique, avec 90 % de l'activité en volume qui porte sur les diplômes nationaux ou universitaires. Ce qui entraîne que l'offre, souvent peu lisible et peu attractive, est davantage structurée sur les disciplines que sur les compétences ou les perspectives d'emploi. Son modèle économique universitaire est en outre peu soutenable dans le champ concurrentiel. L'étude préconise en conséquence de revoir en profondeur l'offre et le modèle de la formation continue diplômante selon un continuum formation initiale/formation continue, et selon un modèle de service public, et de développer une activité commerciale de formation continue concurrentielle et ciblée, notamment en favorisant la mutualisation au niveau d'un site ou d'un territoire pour atteindre une taille critique.

Les transformations en cours dans le secteur de la formation professionnelle représentent un enjeu pour nos territoires. D'une part, parce qu'elles sont à la fois une opportunité et un risque pour les acteurs académiques locaux dans leur future place sur ce marché générateur de recettes. D'autre part, dans un contexte de mutation économique, la pertinence et l'efficacité de l'offre de formation continue sera un levier important pour la compétitivité des territoires. Les collectivités du bloc local peuvent jouer à cet égard un rôle de facilitation important.

Contacts : [David Constans-Martigny](#) et [Ludovic Grousset](#)

[France urbaine auditionnée au Sénat sur la mission culture au sein du PLF 2019](#)

07 novembre 2018



Sonia de la Provôté, sénatrice du Calvados, et **Sylvie Robert**, sénatrice d'Ile-et-Vilaine, rapporteuses pour avis des crédits relatifs à la création (programme 131) et à la transmission des savoirs et démocratisation de la culture (programme 224) de la mission culture du projet de loi de finances 2019, ont invité **Olivier Bianchi**, maire de Clermont-Ferrand et co-président de la commission culture de France urbaine, à s'exprimer sur ces deux programmes dans le cadre d'une audition préalable à l'examen de la loi au Sénat.



Les deux sénatrices souhaitent recueillir l'avis de France urbaine sur des sujets assez divers, allant du Pass culture au plan EAC, en passant par la question des écoles d'art et la réforme du statut des enseignants des écoles d'art, le renforcement de la déconcentration des crédits ou l'avenir des conservatoires.

Concernant la sécurisation des équipements culturels, elles ont informé France urbaine du fait que le fond interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR), vecteur du financement par les préfets des renforcements de sécurité, ne se montait plus qu'à 2 millions d'euros alors même que la circulaire dite « Collomb » renforce encore les obligations des organisateurs concernant les dispositifs de sécurité anti-terrorisme. Il semble évident que certains directeurs de structures vont se reporter vers les collectivités, à l'exemple des Trans musicales qui peinent à porter un budget sécurité de 36 000 euros.

Pour **Olivier Bianchi**, la situation est aujourd'hui relativement floue et ambiguë, avec des affichages de volonté réelle mais sans moyen. La contractualisation à 1,2% implique par ailleurs que chaque effort demandé aux collectivités, même en accompagnement d'un effort de l'Etat, ne pourra pas être accepté par les collectivités, et que les arbitrages des maires et présidents ne pourront pas être favorables aux ministères dépensiers. Même l'investissement en pâtira puisqu'il mène à du fonctionnement, ce qui est une manière pour l'Etat de saborder ses propres réformes.

A cela s'ajoute des surprises : l'engagement pris à Rennes par le cabinet de la ministre de dédier 800 000 euros à la réforme du statut des PEA en 2019 n'est pas affiché dans le budget. Ce problème du financement de la réforme en rencontre un autre : la crainte de l'effet domino de la réforme sur les enseignants des conservatoires. France urbaine a du rester prudente durant les négociations qui ont eu lieu entre les représentants des écoles et le ministère de la culture, tous les adhérents de France urbaine n'étant pas complètement d'accord entre eux.

Concernant le Pass culture, **M. Bianchi** a estimé qu'il s'agissait d'une fausse bonne idée, dans la mesure où la majorité des territoires disposent d'ores et déjà d'un Pass aux modalités et privilèges très variés d'un territoire à l'autre. Mutualisation et réorganisation auraient pu être une option plutôt que la création d'une nouvelle carte. Ainsi, prenant l'exemple de celle de Clermont, **Olivier Bianchi** constate que sans accompagnement, sans médiation, les jeunes ne vont qu'au cinéma mais ne vont pas au théâtre. En outre, même en admettant que l'ensemble des négociations mène à un résultat vertueux, les rabais et autres coups de pouce doivent de toute manière être payés ou compensés, et il faudra donc demander aux acteurs de



faire un effort. Or pour beaucoup d'entre eux ce sont les collectivités qui les financent, et ce seront donc ces dernières qui devront payer.

Contact : [David Constans-Martigny](#)

[Toulouse Métropole, CA de Cergy Pontoise, CA de La Rochelle, lauréates du prix des énergies citoyennes](#)

08 novembre 2018



Partenaire du prix [Energies citoyennes](#) organisé par Engie Cofely depuis plusieurs années, France urbaine entend bien en cela affirmer haut et fort le rôle des territoires et de leurs habitants dans le cheminement vers la transition énergétique. Cette année, parmi les 44 dossiers reçus, trois ont été particulièrement distingués dans la catégorie des collectivités de plus de 100 000 habitants et il s'agit dans les trois cas de membres de France urbaine.

Toulouse Métropole a été saluée pour sa démarche systématique de développement des énergies renouvelables, avec déjà 10 000 m² de panneaux photovoltaïques installés et un programme bien plus ambitieux pour les prochaines années. La communauté d'agglomération de Cergy Pontoise a souhaité pour sa part montrer que la construction de logements et la densification du tissu urbain pouvaient être aussi synonymes de développement durable et de transition énergétique, tant à travers le mode de chauffage privilégiant les énergies renouvelables que la rénovation énergétique des bâtiments existants. Quant à la CA de La Rochelle, le jury a souhaité saluer une démarche à la fois ancienne et complète en matière de transition énergétique, dont les derniers développements ont conduit, par exemple, à inaugurer une navette maritime à propulsion hydrogène.

A noter également que la communauté urbaine d'Arras a, pour sa part, reçu un « prix spécial » pour l'ensemble de sa démarche de transition énergétique – rappelons qu'elle a été le premier territoire à signer avec l'Etat un Contrat de transition écologique. A travers ce prix, c'est aussi la mémoire de **Philippe Rapeneau**, ancien président de la communauté urbaine d'Arras et initiateur des principales initiatives du territoire en faveur de la transition énergétique, décédé le 31 juillet dernier, qui a été honorée.

Contact : [Philippe Angotti](#)



[Calendrier parlementaire semaine du 29 octobre 2018](#)

08 novembre 2018



[L'Alliance des territoires, votre territoire en vue !](#)

07 novembre 2018



France urbaine s'associe à Territoires-audacieux.fr un nouveau média dédié à la valorisation d'initiatives à impact positif en provenance des collectivités publiques. Chaque jour, en France, les élus locaux et leurs collaborateurs agissent pour trouver de réelles solutions aux problèmes qui nous entourent. Tous les domaines sont concernés. De l'éducation à l'écologie en passant par la culture ou la démocratie participative, les projets se multiplient. Pourtant les médias traditionnels ont souvent du mal à relayer ces informations.

C'est pourquoi, Territoires-audacieux.fr et France urbaine vous proposent de valoriser de façon concrète l'Alliance des Territoires, en mettant en lumière vos projets ou initiatives à impact positif, en passant commande pour la réalisation d'un reportage vidéo complet et profiter d'une diffusion multi-canal.

Pour les membres de France urbaine intéressés par ce nouveau dispositif de communication un tarif réduit leur est réservé. Vous pouvez retrouver les modalités du partenariat [ici](#).

Contact France urbaine :

[Jilliane Pollak](#)

Initiatives villes et agglos

[La Métropole Rouen Normandie engagée dans le programme national de recherche de la Plateforme d'observation des projets et stratégies urbaines](#)



La [Métropole Rouen Normandie](#) a choisi de s'engager avec d'autres métropoles françaises dans le programme national de recherche de la Plateforme d'observation des projets et stratégies urbaines, initié par les ministères de la Transition écologique et solidaire et de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales (Plan Urbanisme Construction Architecture).

Co-construit, co-piloté et co-financé à parts égales entre l'Etat et quinze métropoles : Brest Métropole, Bordeaux Métropole, Clermont Auvergne Métropole, Dijon Métropole, Grenoble-Alpes Métropole, Métropole Européenne de Lille, Métropole du Grand Lyon, Métropole Aix-Marseille Provence, Montpellier Méditerranée Métropole, Nantes Métropole, Métropole Nice Côte d'Azur, Orléans Métropole, Métropole Rouen Normandie, Eurométropole de Strasbourg, Toulouse Métropole, ce programme de recherche d'une durée de trois ans a comme fil rouge commun « *la métropole et les autres* ». A Rouen, il analysera la construction d'une métropole dans le bassin de vie de Rouen et sa zone d'emplois (830 000 habitants), la structure des relations avec les intercommunalités et agglomérations voisines, le rapport à Paris et son débouché maritime naturel le long de la vallée de la Seine, l'impact de la métropolisation sur le tissu économique. Deux axes complémentaires de recherche ont été définis, en cohérence avec les projets de la Métropole Rouen Normandie et portent sur la mobilité et les centralités métropolitaines ainsi que sur la mobilisation locale autour de l'enjeu climatique.

Originale, la démarche s'appuie sur la constitution à Rouen d'une plate-forme locale associant chercheurs, élus et techniciens sous la responsabilité scientifique de **Xavier Desjardins**, professeur d'aménagement et d'urbanisme à l'Université Paris – Sorbonne et auteur de l'ouvrage « *Urbanisme et mobilités : de nouvelles pistes pour l'action* » aux éditions de la Sorbonne. Elle associera l'Université de Rouen, l'Université du Havre, l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Normandie et l'Université Paris IV Sorbonne.

Vous trouverez ci-joint :

- Le communiqué de presse complet et commun des acteurs de la démarche
- La plaquette du programme de recherche POPSU
- Informations sur le programme Popsu : www.popsu.archi.fr

[Lorient Agglomération : huit initiatives locales bonnes pour le climat](#)



croissance verte, Agenda 21... Les initiatives sont nombreuses pour tenter de limiter les conséquences du réchauffement climatique. Sur son territoire, Lorient Agglomération doit s'engager d'ici fin 2018 sur un nouveau Plan climat air énergie territorial (PCAET) qui donnera un véritable coup d'accélérateur à la transition écologique.

L'urgence de la situation climatique est aujourd'hui une réalité, c'est dès maintenant que les enjeux et les défis du plan climat et de la transition énergétique doivent conduire à changer les comportements. Concrètement, sur le territoire de Lorient Agglomération, collectivités, entreprises, associations et particuliers sont de plus en plus nombreux à se tourner vers les énergies renouvelables.

L'enjeu est d'initier une dynamique collective et mesurable pour réduire les émissions à effet de serre (GES) et adapter le territoire aux effets du changement climatique. Cette urgence climatique demande un passage à l'acte rapide. Engageant Lorient Agglomération pour 6 ans, le PCAET est le moyen d'action local qui vise, d'ici 2050, à diviser par 4 les émissions de GES, rénover totalement le parc bâti, multiplier par 3,5 la production d'énergies renouvelables, augmenter la part de déplacements à vélo et diminuer les consommations énergétiques.

Huit initiatives locales bonnes pour le climat

Un second bateau zéro émission

Alors que les liaisons maritimes pour traverser la rade attirent plus de 800 000 passagers par an, Lorient Agglomération a décidé de mettre en service un second bateau électrique, qui n'émet donc pas de gaz à effet de serre. Le premier, baptisé *Ar Vag Tredan*, dessert la ligne la plus fréquentée (420 000 passagers entre Lorient et Locmiquélic). La capacité du nouveau bateau (mise en service en 2020) sera notamment adaptée aux besoins en heure de pointe. www.lorient-agglo.bzh

Une centrale solaire sur le K2

La société d'économie mixte (SEM) Xsea, dont Lorient Agglomération est actionnaire majoritaire, a commencé la pose de 10 000 panneaux photovoltaïques sur le toit du K2, l'un des bunkers de Lorient La Base. Cette installation produira d'ici fin 2019 3 000 MWh par an, soit l'équivalent de la consommation de 1 000 foyers. www.xsea.fr

Louer des panneaux photovoltaïques

Créée en 2015 par des actionnaires-citoyens, la société Oncimé a inventé un modèle économique qui consiste à acquérir des panneaux photovoltaïques et à les installer sur le toit de ses clients, qui en retour lui versent un



loyer. La Ville de Lorient a été la première à faire appel à Oncimé pour trois de ses bâtiments. D'autres collectivités ou entreprises sont également intéressées par ce dispositif. www.bretagne-energies-citoyennes.org

Le covoiturage pour les salariés

L'association EHOP s'est donnée pour mission de développer la pratique du covoiturage du quotidien. Pour le territoire, Lorient Agglomération lui a demandé de travailler sur Kerpont, la plus grande zone d'activités du Morbihan, à cheval sur Lanester et Caudan. Après l'analyse du potentiel de covoiturage, un plan d'actions permettra de communiquer auprès des salariés de la zone afin de les encourager à utiliser la plateforme de covoiturage www.ouestgo.com

Produire du gaz avec les déchets de Kermat

La fermentation des déchets ménagers stabilisés qui sont stockés dans les alvéoles hermétiques de l'installation de stockage des déchets stabilisés, non recyclables et non dangereux (ISDND) à Inzinzac-Lochrist, produit du biogaz qui est brûlé sur place. Afin de valoriser cette énergie, Lorient Agglomération mettra en service fin 2019 une unité capable d'épurer ce gaz et de le réinjecter dans le réseau, à l'instar de l'électricité produite par les panneaux photovoltaïques et réinjecté dans le réseau ENEDIS. La production de biométhane, vendu par l'Agglomération à GRDF, équivaldra à la consommation d'énergie pour le chauffage annuel de 2 500 logements.

Des éoliennes flottantes au large de Groix

Courant 2019, une ferme de quatre éoliennes flottantes sera installée au sud de l'île de Groix, à 15 km des côtes. Le projet, porté par Eolfi et soutenu par la Région Bretagne, est l'un des deux premiers lauréats de l'appel à projet national sur l'éolien flottant. Objectif : expérimenter pour optimiser les technologies d'éoliennes flottantes, mais aussi valider le modèle économique des fermes d'éoliennes. Elle pourra comporter à terme jusqu'à six éoliennes pour fournir au total 36 MW, l'équivalent de la consommation de la ville de Lorient. www.eoliennes-groix-belle-ile.com

Vers le zéro déchet

Sélectionnée à l'occasion de l'appel à projets « Territoire zéro gaspillage, zéro déchet », la candidature de Lorient Agglomération a été retenue par le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. Lorient Agglomération mène dans ce domaine une politique ambitieuse mais réaliste autour d'un projet exemplaire et participatif de promotion de l'économie circulaire. C'est ainsi qu'est né le Comptoir du réemploi, une boutique qui vend des objets récupérés



dans les déchèteries et remis en état, ou le défi « famille zéro déchet » qui s'est donné pour objectif d'identifier les gestes qui concourent le plus à la réduction des déchets.

Des réseaux de chaleur bois

Lorient Agglomération et Quimperlé Communauté, ainsi que plusieurs communes membres des deux intercommunalités, ont créé une société publique locale (SPL) afin de favoriser la création et l'exploitation de réseaux de chaleur au bois. L'objectif est de structurer la filière bois grâce à l'utilisation d'une ressource locale et d'accompagner les communes qui souhaiteraient se lancer dans ce type d'énergie pour alimenter leurs bâtiments ou d'autres usagers (entreprises, logements...) de leur territoire. Une dizaine de chaufferies sont aujourd'hui en projet.

Contact presse :

Lorient Agglomération

Myriam Breton-Robin

Responsable des relations presse

Tél : 02 90 74 73 68

Agenda

13 novembre 2018

[Commission urbanisme, logement, mobilités FU/ADCF avec la FNAU, le 13 novembre 2018](#)

21 novembre 2018

[Commission Finances, le 21 novembre 2018](#)

04 décembre 2018

[Commission Numérique, le 4 décembre à Lyon](#)

05 décembre 2018

[Commission Développement durable et Transition énergétique de 14h à 17h le 5 décembre](#)

05 décembre 2018

[Conseil d'Administration du 5 décembre 2018](#)

12 décembre 2018

[Commission Education, le 12 décembre à Bordeaux](#)

23 janvier 2019

[Voeux de France urbaine, le 23 janvier 2019](#)

30 janvier 2019

[Commission Finances, le 30 janvier 2019](#)

06 février 2019

[Conseil d'administration, le 6 février 2019](#)

06 février 2019

[Commission Education, le 6 février 2019](#)

06 février 2019

[Commission commune France urbaine/AdCF/FNAU, urbanisme, logement, mobilités, le 6 février 2019](#)

07 février 2019

[Commission stratégies alimentaires territoriales, le 7 février 2019](#)

28 mars 2019 - 29 mars 2019

[Journées Nationales de France urbaine à Toulouse](#)



03 avril 2019

[Commission Education, le 3 avril 2019](#)

14 mai 2019

[Commission Finances, le 14 mai 2019](#)

22 mai 2019

[Commission Education, le 22 mai 2019](#)

25 juin 2019

[3èmes Rencontres finances publiques - Paris](#)

05 juillet 2019

[L'intercommunalité en dialogue\(s\) à Nancy](#)

18 septembre 2019

[19ème Conférence des Villes](#)

Directeur de la Publication : Olivier Landel

Territoires urbains : une publication du Pôle communication-Information

France urbaine - 22, rue Joubert – 75009 Paris www.franceurbaine.org

URL source: <http://oldfu.inexine.net/publications/territoires-urbains/territoires-urbains-ndeg149-lettre-hebdomadaire-france-urbaine>